Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 61 (1964)
Heft: 11

Rubrik: Communiqués ; Comptes rendus ; Convocations

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le renouvellement automatique des reines, la récupération de la chaleur, le blocage de la ponte au moment opportun, l'excitation mutuelle des colonies, l'occupation complète de tous les cadres de la ruche et ce qui a le plus de valeur, un rendement très sensiblement supérieur des colonies.

La Biruche convient-elle à toutes les régions de notre pays ?

Pour répondre de manière certaine et objective, des essais doivent être entrepris. Notre apiculture, comme d'autres branches de l'économie nationale, cherche sa voie en sortant tant soit peu des sentiers battus.

Pourquoi ne pas essayer d'atteindre le succès remporté par d'autres ? Point n'est besoin de « partir en grand », mais nous pensons qu'il est logique de tout tenter pour améliorer notre apiculture.

Cette troisième édition préfacée par M. Alin Caillas, ingénieur agricole à Giens (Var) ne peut être que recommandée à tous les apiculteurs progressistes. Elle est en vente chez l'auteur, M. E. Loubet de L'Hoste, rue Peyte 12, à *Toulouse* (France), au prix de 12.50 nouveaux francs français.

Rédaction.

Nécrologie

† Ami Mingard

Le 8 septembre est décédé des suites de maladie notre dévoué membre, M. Ami Mingard, de Peyres-Possens.

Agriculteur de profession, il trouva toujours le temps de s'occuper de son rucher d'une quinzaine de colonies, auquel il donnait tous ses soins.

Entré dans la section en 1926, Ami Mingard aimait à se rendre aux assemblées apicoles. Il reçut en 1961 le gobelet pour membre vétéran de la Société romande d'apiculture. Nous garderons de ce cher collègue, le meilleur des souvenirs.

Nous prions sa famille de croire à toute notre sympathie et lui présentons encore, nos condoléances sincères.

Le comité.

Communiqués

Section de Cossonay

Au début de novembre, chaque membre recevra un bulletin de versement pour s'aquitter de sa cotisation 1965. Vous voudrez bien lui réserver bon accueil et le renvoyer avant le 15 novembre ; ce délai passé, les cotisations impayées seront prises en remboursement avec une majoration pour les frais.

Le comité.

Fédération cantonale neuchâteloise d'apiculture

CAISSE NOSÉMA

Le dernier délai pour le paiement de la prime d'assurance Noséma, est fixé au 30 novembre de chaque année. Le montant de cette prime est de 50 centimes par colonie, à payer au compte de chèque postal de la Fédération, compte 23-1655 à la Chaux-de-Fonds.

Le caissier :
Guy Léchenne, Combettes 15, La Chaux-de-Fonds.

Comptes rendus

Société d'apiculture de la Gruyère

Le dimanche 4 octobre la société assistait à l'assemblée d'automne qui avait lieu à l'Hôtel de Ville de Bulle, à 14 h. 30.

Après l'ordre du jour rapidement liquidé, le conférencier du jour, M. Bourquin, conseiller apicole au Liebefeld, nous exposa dans ses détails la question d'aide à l'apiculture, telle qu'elle est envisagée par l'autorité fédérale. Il s'agit en l'occurrence de la formation de conseillers apicoles, lesquels après 2 ans d'instruction, seront à la disposition des apiculteurs en vue de les aider, voir diriger dans leurs exploitations. Leurs conseils et leurs instructions seront dirigés dans le domaine des maladies et dans les soins d'un meilleur rendement des ruches, partant, de l'amélioration de la race et surtout de la sélection des reines. La seconde partie de la causerie fut agrémentée par la projection de clichés illustrant les maladies des abeille d'une part, et la production du miellat de forêts, d'autre part.

L'exposé de M. Bourquin fut pour nous une révélation et nous regrettons que cette manifestation fut si peu fréquentée.

Le président.

Gros-de-Vaud

L'assemblée générale a eu lieu le 23 février à l'Hôtel de Ville d'Echallens. M. Cherix de Bex nous a donné dans un composé très pratique, les conseils pour l'utilisation des nucléi. Si la société a enregistré une admission, elle doit par contre constater le décès de deux de ses membres : M. Joseph Dutoit, détenteur du plateau à Villars-le-Terroir et Ami Mingard, à Peyres-Possens.

Les apiculteurs du Gros de Vaud, peuvent à la fin de cette saison 1964, marquer une pierre blanche dans leur livre d'apiculture. Après un été riche en soleil et en fleurs, favorable à notre Exposition nationale et actuellement favorable à la miellée, les fidèles amis des abeilles bouclent leur exercice avec le sourire et une juste récompense vient couronner leurs efforts.

Convocations

Section Les Alpes

L'assemblée générale d'automne aura lieu à Villeneuve, le dimanche 22 novembre prochain dans la grande salle de l'Hôtel de la Truite, à 14 heures.

Nous vous soumettons l'ordre du jour :

1. Bienvenue et ouverture de l'assemblée.
2. Lecture du P.V. de l'assemblée de printemps.
3. Mutations et décès.
4. Rapport du président.
5. Rapport du caissier.
6. Rapport des vérificateurs des comptes.
7. Budget et cotisations.
8. Propositions individuelles.
9. Divers.
10. Films.

Les propositions individuelles doivent parvenir le plus tôt possible par écrit au président de section.

Nous attirons l'attention de nos membres en portant à leur connaissance que deux films seront projetés. Ces derniers, propriétés d'une grande maison américaine, spécialiste dans la fabrication des produits pour la lutte contre les maladies des abeilles, *seront pour la première fois en Europe, visionnnés à Villeneuve !* Tous les membres et non-membres, amis des abeilles, sont cordialement invités.

Le comité.

Gros-de-Vaud

Le comité a prévu pour le samedi 14 novembre, à 20 h., à l'Hôtel de Ville d'Echallens, une assemblée instructive et récréative. Un film « La cité des abeilles » sera présenté et sera suivi d'un deuxième film documentaire.

Le comité.

Montagnes neuchâteloises

L'assemblée générale statutaire obligatoire a été fixée au dimanche 15 novembre 1964, à 14 h. 30, au Buffet de la Gare du Locle.

L'ordre du jour toujours important vous sera communiqué par carte personnelle, mais réservez d'ores et déjà cette date pour votre société. Ce sera aussi une belle occasion de causer de vos succès et de les revivre.

Le comité.

Société genevoise d'apiculture

Convocation. Réunion amicale mensuelle, le lundi 9 novembre 1964, au local, Café de la Grappe Genevoise, 4, rue de Cornavin, à 20 h. 30 précises.

Assemblée générale de la Genevoise. Cette manifestation à laquelle vous êtes cordialement invités aura lieu le dimanche 15 novembre 1964, à 15 h. 30, dans la salle des Vieux-Grenadiers, 92, rue de Carouge. Une circulaire vous donnera tous les détails concernant cette assemblée. Réservez dès à présent votre dimanche.

A. Barbier.

Société d'apiculture Ajoie-Clos-du-Doubs

L'assemblée d'automne aura lieu le 22 novembre prochain au Jura-Simplon, à Porrentruy, à 14 h. 30.

Ordre du jour

1. Ouverture.
2. Protocole.
3. Rapport de l'inspecteur cantonal sur l'état des ruches en Ajoie.
4. Rapport du président sur les indemnités allouées par le canton pour pertes d'abeilles en 1962-1963.
5. Conférence de M. Schneider du Liebefeld.
6. Remise des diplômes.
7. Divers.

Invitation cordiale.

Le comité.

Société d'apiculture de Lausanne

Réunion mensuelle le 14 novembre 1964, à 20 h. 15, au Café de la Cloche, Lausanne. Comment introduire les reines (sujet demandé). Examen du matériel d'élevage et de fécondation ; à ce propos nous demandons aux apiculteurs qui ont utilisé un système avec succès de bien vouloir le présenter. Si demande il y a, nous formerons un groupe pour l'achat ou la construction en commun du matériel jugé le plus adéquat.

Cotisation 1965, le caissier vous demande de ne pas attendre le remboursement mais de verser maintenant déjà : pour les membres actifs Fr. 12.— ; les membres vétérans Fr. 8.50 ; les membres amis Fr. 3.— (décision de l'assemblée générale du 16 février 1964) au compte de chèques postaux *No 10 - 6724, Société d'apiculture de Lausanne.* D'avance merci.

Le comité.

J'achète MIEL DE QUALITÉ, récolte 1964.
Faire offre avec indication quantité, prix et échantillon à **Case Postale I Cointrin-Genève.**

A VENDRE 6 ruches suisses doubles avec hausses, dont 7 habitées (race caucasienne croisée) ainsi que 2 buffets pour cadres. — Propriété de Mme Vve Grosjean à Orvin. — S'adresser à M. A. Stähli, à Aegerten (BE), tél. (032) 7 47 63.

Pour bien conserver vos rayons à l'abri des teignes, utilisez nos

ARMOIRES A RAYONS DB ET DT, pour 60-75 cadres de corps ou 130-160 cadres de hausse.

ARMOIRES A RAYONS DOUBLES POUR CADRES SUISSES, pour environ 120 cadres de corps ou 240 de hausse.

COFFRES A RAYONS DB ET DT, pour 36 cadres de corps ou 72 de hausse.

Assurez à vos colonies un bon hivernage avec nos **COUSSINS-NOURRISSEURS,** contenant 2,5 et 4 litres.

CONTRE L'ACARIOSE
Liquide de Frow, en flacons de 75, 150, 300, 500, 1000 cm³ — Palettes spéciales doublées et tubes gradués pour l'application du traitement.

CONTRE LE NOSEMA : Nosemack en tubes pour 4-5 colonies ou 20-25 colonies.

Vente - Achats - Echanges de toutes cires d'abeilles

Etablissements RITHNER - Monthey (VS) tél. 025/42154